



## Bon plan pour les nouveaux embauchés (Alternant, CDD et CDI)

Cette communication s'adresse aux nouveaux embauchés ayant rejoint **Framatome** en 2023 et qui n'ont pas touché d'intéressement au titre de l'année 2022.

Si vous lisez régulièrement les messages de la **CFDT**, vous avez sans doute appris que parmi le « package social » que propose **Framatome** à ses salariés, il y a un Plan Epargne Groupe (PEG).

Ce dispositif est utilisé pour placer, chaque année, sa prime d'intéressement sur des fonds d'investissement, plus ou moins risqués, et ce pendant **5 ans** afin d'éviter une imposition.

La prime d'intéressement est versée chaque année avant le 31 Mai, si les jalons fixés par accord sont atteints, à tous les salariés présents aux effectifs à l'année n-1 et au prorata de leur présence avec un minimum de **3 mois d'ancienneté**.

Par accord, tout versement de la prime d'intéressement sur le PEG débloque un abondement pouvant monter à **300 €** selon les modalités suivantes :

Valorisation sommes versées en €	% Abondement	Montant maximum par tranche en €
0-200	100%	200 €
200,01 - 400	50%	100 €

Mais quid de vous, collègues nouvellement embauchés ?

Si vous avez **3 mois d'ancienneté** chez **Framatome**, vous pouvez faire un versement volontaire et bénéficier de l'abondement maximal de **300 €** pour 400 € investis.

Si vous remplissez ce critère, alors vous avez dû recevoir un mail de Natixis, il est peut-être dans vos courriers indésirables.

Sinon, vous pouvez vous connecter sur leur site : [https://www.egepargne.com/def\\_int\\_ep/ep/home.do](https://www.egepargne.com/def_int_ep/ep/home.do)

Le code entreprise est le **9211**.

Chaque fin de mois, la direction procède à une revue des versements volontaires et abonde en conséquence.

Nous vous conseillons d'anticiper votre versement avant la fin de l'année afin que la direction puisse procéder en temps et en heures.

Pour toute question, vous pouvez contacter notre référent : Boris Mazzocut

